

2019-UNAT-962, Amineddine

Décisions du TANU ou du TCNU

En tant que questions préliminaires, Unat a jugé que: (1) une audience orale ne contribuerait pas aux expéditions et à l'élimination équitable de l'affaire, notant que les questions de compétence et de création ne nécessitaient pas le témoignage oral et l'argument pour la disposition équitable de l'appel; (2) une commande de production de documents n'était pas nécessaire; (3) le registre fournirait une traduction arabe du jugement; et (4) la motion en session de l'appelant, considérée par Unat comme une requête voilée pour des plaidoiries supplémentaires et une demande d'ajournement, a été rejetée pour manque de circonstances exceptionnelles, notant que l'appelant cherchait à réarguer et à réessayer les mérites de sa demande à UNDT. Pour les offres d'emploi 2016/038 et 2016/26, UNAT a jugé qu'il n'y avait aucune preuve que le Secrétaire général a étendu l'évaluation de la gestion ou des conditions spécifiées pour son étendue. Unat a jugé qu'il n'y avait aucune preuve d'une prolongation implicite sous la forme d'une négociation de règlement ou d'un processus de médiation mené par les UNOS. UNAT a jugé que les demandes d'assistance de l'appelant des UNOS seules n'étaient pas suffisantes pour prolonger la date limite pour demander l'évaluation de la gestion. Pour l'ouverture d'emploi 87684, Unat a jugé que UNT avait commis une erreur en inversant la prolongation du délai pour déposer une demande qu'elle avait précédemment accordé et, par conséquent, en concluant que la demande était dérangée. Notant que l'appelant s'était appuyé de bonne foi sur l'extension et avait préparé et déposé sa demande par la nouvelle échéance, Unat a soutenu qu'il serait manifestement déraisonnable de renverser l'extension pour différents motifs au détriment de l'appelant, car il en résulte à la demande Être barré dans le temps et rejeté. Unat a rejeté l'appel concernant les offres d'emploi 2016/038 et 2016/026. UNAT a confirmé l'appel concernant l'ouverture du travail 87684, renvoyant l'affaire à UNT pour déterminer la demande sur ses mérites.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a postulé pour trois postes pour lesquels il n'a pas été sélectionné. Il a contesté ces décisions de non-sélection devant und net. UNDT a jugé que les demandes n'étaient pas à recevoir Ratione Materiae parce qu'il n'avait pas déposé de demande en temps opportun d'évaluation de la gestion.

Principe(s) Juridique(s)

Seul le Secrétaire général a le pouvoir discrétionnaire d'étendre la date limite pour l'évaluation de la gestion.

Résultat

Appel accordé en partie

Applicants/Appellants

Amineddine

Entité

ONUCST

Numéros d'Affaires

2019-1261

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Jan 2021

President Judge

Juge Sandhu

Language of Judgment

Arabe

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2(a)
- Disposition 11.2(c)

TANU Règlement de procédure

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1

TCNU Statut

- Article 8.1(d)(i)(b)
- Article 8.3

Jugements Connexes

UNDT/2019/043